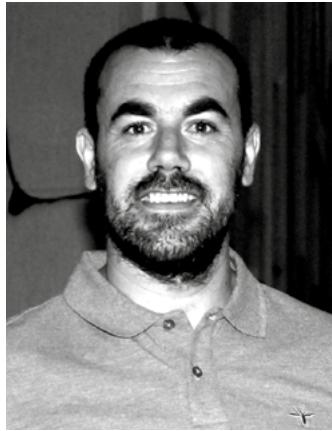
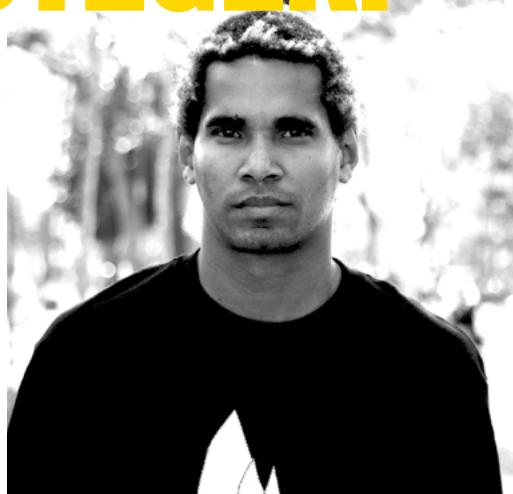
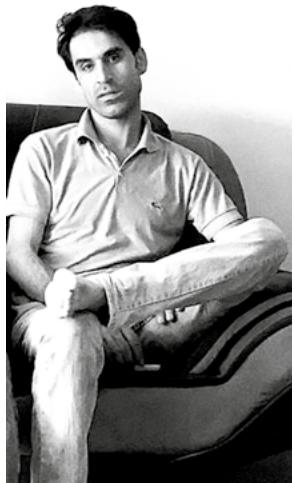




Leurs droits sont menacés.

**VOUS AVEZ  
LE POUVOIR  
DE LES  
PROTÉGER.**



Dossier  
de présentation

ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Chaque année autour de la Journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre, Amnesty International France concentre son action sur des situations individuelles de violations de droits humains, emblématiques des combats que nous menons dans la durée.

10 Jours pour signer est avant tout une campagne mondiale d'Amnesty International (AI). En 2021, 65 sections nationales d'AI ont mené près de 4 625 000 actions (signatures de pétitions, actions de solidarité, lettres d'interpellation des autorités) à travers le monde pour les 10 situations défendues. En France, nous avons mobilisé près de 115 000 personnes qui ont réalisé 630 000 actions pour ces femmes et ces hommes.

Cette année, en France, l'opération 10 Jours pour signer sera un temps fort de la campagne « Manifestez-vous ». Du 2 au 12 décembre, nous défendrons 10 personnes ou groupes de personnes (pages 10 à 15). Nous comptons largement sur l'énergie et la créativité de nos structures militantes locales pour assurer la visibilité de nos actions de mobilisation et d'éducation aux droits humains, tout en respectant les consignes sanitaires. Par ailleurs, une campagne digitale est prévue pour mobiliser un maximum de personnes en ligne.

---

# SOMMAIRE

Campagne « <i>Manifestez-vous</i> »	4
Les <i>10 Jours pour signer</i>	5
1. Que sont devenues les personnes défendues lors de l'édition 2021 ?	6
2. Les 10 situations que nous allons défendre en 2022	10
3. Se mobiliser, oui, mais comment ?	16
4. Agissez et faites agir autour de vous !	17
5. Éduquer aux droits humains grâce aux <i>10 Jours pour signer</i>	18
6. Des partenariats média	19

---

# CAMPAGNE « MANIFESTEZ-VOUS »

Marche du sel en Inde, soulèvement des Printemps arabes, manifestations Mariage pour Tous en France, mouvement Black Lives Matter aux États-Unis : tout au long de l'Histoire, les manifestations ont permis à des individus et à des groupes d'exprimer leur désaccord, leurs opinions et leurs idées, d'exposer les injustices et les abus, et de demander des comptes aux autorités. Ces dernières années, alors que les mouvements de contestation ont explosé, les logiques répressives se sont gravement intensifiées. Partout dans le monde, les États durcissent leur approche et s'attaquent de plus en plus sévèrement au droit de manifester, pour empêcher ou écraser les mouvements populaires et museler les opposants. Amnesty International France lance la campagne « Manifestez-vous » afin de dénoncer ces attaques généralisées contre les manifestations pacifiques, et de soutenir toutes celles et ceux qui osent se dresser pour faire entendre leur voix. Notre but est que chacun et chacune puissent mener des actions pacifiques et porter des revendications en toute sécurité sans répercussions, en France et dans le monde.



## LES 10 JOURS POUR SIGNER

Le 10 décembre 2001, à Varsovie (Pologne), des militantes et militants d'Amnesty International, révoltés par les violations des droits humains à travers le monde, décident de mener une action d'envergure : durant vingt-quatre heures, ils écrivent 2 000 lettres en faveur d'hommes et de femmes en danger, et les envoyent aux gouvernements des États responsables de ces injustices. L'événement est repris mondialement. L'esprit des 10 Jours pour signer était né.

Depuis, chaque année, autour de la Journée internationale des droits de l'homme qui a lieu le 10 décembre, des millions de personnes se battent contre l'injustice partout dans le monde. Avec la ferme conviction qu'une lettre, une signature ou un message sur les réseaux sociaux peuvent changer les choses, ces hommes et ces femmes se mobilisent pour mettre fin aux violations des droits humains et pour montrer leur solidarité avec celles et ceux dont les droits sont bafoués.

## 1. Que sont devenues les personnes défendues lors de l'édition 2021 ?



### Wendy Galarza – Mexique

Wendy Galarza est éducatrice de jeunes enfants à Cancún au Mexique. Elle est également une défenseure des droits des femmes très active. Alors qu'elle participait à une manifestation contre les violences faites aux femmes et les féminicides, elle a été victime de violences de la part de la police.

En mai, nous avons remis 435 179 signatures de la pétition au Procureur de l'État de Quintana Roo, Oscar Montes de Oca, en charge du dossier de Wendy. Les autorités de l'État se sont engagées à garantir l'accès à la justice pour Wendy et les autres victimes des violences de la manifestation du 9 novembre 2020. En septembre 2022, le gouvernement a quitté ses fonctions et a finalement refusé de proposer un plan de réparations pour les victimes de la manifestation du 9 novembre.

Wendy a déclaré « Je continuerai d'élever la voix et de défendre mes droits fondamentaux et ceux de mes partenaires dans cette lutte. »

Nous maintiendrons la pression sur les autorités mexicaines jusqu'à ce que Wendy obtienne justice !



### Bernardo Caal Xol – Guatemala

Bernardo Caal Xol a consacré sa vie à l'enseignement et aux activités syndicales. Sa mission : que le peuple maya qeqchi du centre-nord du Guatemala soit en capacité de défendre ses droits. Ses actions visant à protéger son territoire l'ont fait condamner sans la moindre preuve à plus de sept ans de prison.

Le 24 mars 2022, Bernardo a été libéré ! Merci aux plus de 510 000 personnes qui se sont mobilisées dans le monde pour lui, dont 57 000 en France, en signant notre pétition.

« Je remercie toutes les personnes d'Amnesty International. Vous m'avez donné espoir dans la justice, la liberté et l'égalité. Ils m'ont persécuté, criminalisé, emprisonné... Quatre ans de torture carcérale, quatre ans de douleur, d'anxiété, d'incertitude. Mais, vous, Amnesty International, m'avez donné espoir dans la liberté et maintenant je suis libre. Je retrouve mes filles, mon épouse, ma mère. Continuez à parler fort, partout dans le monde, pour que les personnes qui défendent nos droits ne soient pas criminalisées. Continuons. »



### Mohamed El-Baqer – Égypte

Mohamed El-Baqer est un avocat spécialisé dans la défense des droits humains en Égypte. Il est emprisonné depuis plus de trois ans pour avoir défendu des personnes qui subissaient des violations de leurs droits.

Le 20 décembre 2021, il a été condamné à 4 ans de prison. Aucune procédure d'appel n'a été possible. Le 16 mai 2022, le Rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme a publié un rapport important sur la situation de Mohamed : « nous exprimons de sérieuses préoccupations concernant les allégations selon lesquelles M. El-Baqer s'est vu refuser le droit à une procédure régulière et à un procès équitable tout au long de sa détention et de son procès arbitraire, son maintien en détention... Nous exprimons d'autres préoccupations concernant le manque signalé de conditions sanitaires adéquates et de soins médicaux adéquats à M. El-Baqer, ainsi que le manque présumé d'accès régulier et de contact avec sa famille et ses représentants légaux. »

Des groupes d'Amnesty International France continuent d'agir chaque mois pour que Mohamed soit libéré.



### Janna Jihad – Cisjordanie

Janna Jihad, 15 ans, est une défenseure des droits humains et une journaliste qui vit en Cisjordanie, territoire occupé par Israël. Dès ses 7 ans, elle commence à signaler les violations des droits humains perpétrées par l'armée israélienne. Aujourd'hui, Janna est harcelée et menacée de mort en raison de son travail.

Aujourd'hui, en raison de son travail reconnu de journaliste, Janna est harcelée par les autorités israéliennes et elle subit des menaces de mort sur les réseaux sociaux. Son droit à la liberté d'expression, son droit de réunion pacifique ainsi que son droit à l'éducation sont constamment menacés.

Nous continuons à nous mobiliser pour que le harcèlement de cette jeune journaliste cesse !



### ONG Sphere – Ukraine

L'ONG Sphere défend les droits des femmes et des personnes LGBTI depuis 2006 en Ukraine. Fondée par les militantes Anna Charyhina et Vira Tchernyhina, l'association est la cible depuis des années d'attaques violentes menées par des groupes anti-LGBTI.

Malgré la guerre en Ukraine, Anna et Vira sont venues en France à l'occasion de la Marche des fiertés parisienne en juin 2021 pour parler du travail de leur association et de leur situation actuelle. À cette occasion, elles ont reçu de nombreuses marques de soutien d'un grand nombre de personnes en France.

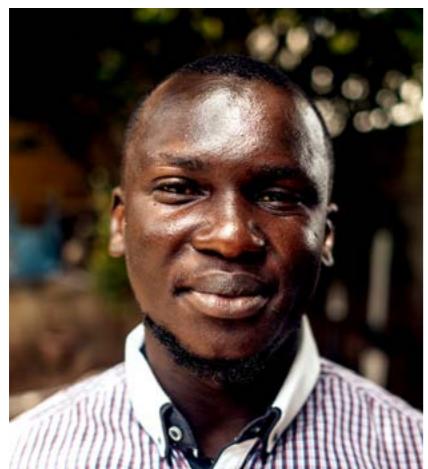


### Mikita Zalatarou – Bélarus

**Mikita Zalatarou, 18 ans, est originaire du Bélarus. En février 2021, il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement dans une colonie de redressement pour mineurs à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités.**

Le 22 février 2021, à l'issue de ce procès, Mikita est déclaré coupable de troubles à l'ordre public et d'utilisation d'explosifs illégaux. Pourtant, les vidéos des faits ne montrent pas qu'il ait participé à des violences. Le tribunal a néanmoins condamné Mikita à cinq ans d'emprisonnement dans une colonie de redressement pour mineurs.

Des groupes d'Amnesty International France continuent d'agir chaque mois pour que Mikita soit libéré.



### Imoleayo Adeyeun Michael – Nigeria

Lorsque des manifestations s'organisent au Nigeria en octobre 2020 contre les violences policières menées par la Brigade spéciale de répression des vols (SARS), Imoleayo Michael prend part au mouvement. Accusé de troubles à l'ordre public seulement pour avoir manifesté, il encourt jusqu'à trois ans de prison.

Aux dernières nouvelles, le jugement a été ajourné à novembre 2022.



### Ciham Ali Ahmed – Érythrée

**En 2012, alors qu'elle tentait de quitter l'Érythrée, Ciham Ali Ahmed, alors âgée de 15 ans, est arrêtée puis détenue sans procès. À ce jour, personne ne sait où elle se trouve.**

Dix ans ont passé depuis l'arrestation de Ciham et personne, pas même les membres de sa famille, ne sait où elle se trouve. Elle n'a jamais été présentée à un tribunal ni inculpée. Son cas s'apparente donc à une disparition forcée, un crime au regard du droit international.

« *Ils ont enlevé une enfant. Qui avait ses rêves d'enfant. Concrètement, ils lui ont dit : nous allons te punir, te mettre en détention et tu passeras la moitié de ta vie en prison* », rapporte Saleh, l'oncle de Ciham.

Des groupes d'Amnesty International France continuent d'agir chaque mois pour que Ciham soit libérée et qu'elle puisse retrouver sa famille.



### Zhang Zhan – Chine

**Zhang Zhan, journaliste indépendante chinoise est une ancienne avocate qui s'exprime activement sur les questions liées aux droits humains. Alors qu'elle se trouvait à Wuhan, elle a d'abord été portée disparue en mai 2020, puis détenue pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.**

Le 28 janvier, Zhang Zhan et sa mère ont pu parler lors d'un appel vidéo. Sa mère nous a donné de ses nouvelles : la santé de Zhang Zhan s'est légèrement améliorée. C'est un soulagement lorsque l'on sait qu'il y a quelques mois, Zhang Zhan était entre la vie et la mort. Cependant, Zhang Zhan est toujours en prison, injustement.

Des groupes d'Amnesty International France continuent d'agir chaque mois pour que Zhang soit libérée.



### Panusaya « Rung » – Thaïlande

**Si Panusaya « Rung » Sithijirawattanakul se décrit comme une personne « humble et discrète », elle compte pourtant parmi les principales voix du mouvement des jeunes pro-démocratie en Thaïlande. En raison de ses activités militantes, elle risque l'emprisonnement à perpétuité.**

Malgré sa libération sous conditions, Rung fait face à des dizaines de chefs d'accusation et risque l'emprisonnement à perpétuité.

Nous continuons à nous mobiliser pour que l'ensemble des poursuites contre Rung soient levées.

## 2. Les 10 situations que nous allons défendre en 2022



**CECILLIA CHIMBIRI,  
JOANAH MAMOMBE  
ET NETSAI MAROVA**

Zimbabwe

Joanah, Netsai et Cecilia sont trois femmes qui ont beaucoup en commun : elles adorent les jeux de société et regarder des séries. Passionnées par la politique, elles ont aussi un désir commun de changement social et luttent ensemble pour que les habitantes et habitants de leur pays puissent profiter de plus de droits et de libertés. Malheureusement, elles partagent désormais le souvenir traumatisant d'une répression féroce de la part des autorités.

Le 13 mai 2020, après avoir mené une manifestation antigouvernementale, Joanah, Netsai et Cecilia ont été arrêtées arbitrairement à Harare et emmenées à un poste de police. Forcées à monter dans une voiture banalisée, elles ont été conduites à l'extérieur de la ville en étant encagoulées. Jetées dans une fosse, rouées de coups, agressées sexuellement et contraintes à manger des excréments humains, elles ont craint pour leur vie. Elles ont été retrouvées deux jours plus tard à des kilomètres d'Harare, les vêtements déchirés. Couvertes de coupures et d'écchymoses, elles ont été emmenées à l'hôpital.

Alors qu'elles étaient toujours hospitalisées, elles ont été inculpées d'infractions pénales en lien avec la manifestation à laquelle elles avaient participé, pour « rassemblement avec l'intention de fomenter la violence publique » et « troubles à l'ordre public ». Des surveillants pénitentiaires et des policiers ont été envoyés sur place afin de les empêcher de communiquer avec des journalistes. Après avoir déclaré qu'elles avaient reconnu certains de leurs agresseurs, les trois femmes ont été arrêtées à nouveau le 10 juin 2020, accusées d'avoir menti sur ce qu'elles avaient vécu. Elles ont été maintenues en détention jusqu'au 26 juin 2020, date à laquelle elles ont été libérées sous caution. Le procès de Joanah, Netsai et Cecilia s'est ouvert en janvier 2022 et se poursuit. Jusqu'à présent, personne n'a eu à rendre de comptes pour le terrible traumatisme qu'elles ont subi.

**Netsai :** Personne ne devrait être marqué à vie par la souffrance en raison de son affiliation politique.

**Joanah :** Les jeunes ne doivent jamais céder à la peur. Nous devons affronter et dépasser ce qui nous effraie le plus.

**Cecilia :** Au lieu de bénéficier de la protection de l'État, les victimes d'atrocités sont poursuivies en justice tandis que les auteurs des crimes qu'elles ont subis ne sont pas inquiétés.



**SHAHNEWAZ CHOWDHURY**

Bangladesh

Shahnewaz Chowdhury est un ingénieur et militant bangladais. Il est passionné d'écriture et se sert des mots pour témoigner des difficultés auxquelles est confrontée la population de la région de Banskhali, où il vit, dans le sud-est du pays. Cette zone côtière dont l'altitude est proche du niveau de la mer est très exposée aux effets du dérèglement climatique. L'implantation d'une nouvelle centrale électrique à charbon dans son village devait marquer un tournant dans le développement de la région. Mais Shahnewaz redoutait la destruction environnementale qu'elle entraînerait.

Le 26 mai 2021, la zone a été balayée par une tempête. Des pluies diluviales et des vents forts se sont abattus sur le village. Des maisons ont été détruites. Préoccupé par les effets sur l'environnement de projets comme celui de la nouvelle centrale électrique, dont il estimait qu'elle contribuait à une augmentation des risques de raz-de-marée, Shahnewaz a partagé ses craintes sur Facebook. Il a aussi condamné plusieurs événements où 12 personnes auraient été tuées lors d'actions de protestation dans cette centrale. Dans une publication, il a encouragé les jeunes à s'exprimer haut et fort : « La jeunesse de Banskhali doit résister à l'injustice et soutenir le progrès en prenant courageusement la plume. »

Le lendemain, l'entreprise qui détient la centrale électrique a engagé des poursuites à l'encontre de Shahnewaz, l'accusant d'avoir diffusé de fausses informations. Le 28 mai 2021, Shahnewaz a été arrêté par la police pour sa publication sur Facebook, en vertu de la loi bangladaise sur la sécurité numérique, dont les dispositions conduisent à une répression flagrante du droit à la liberté d'expression. Il a été détenu 80 jours dans des conditions inhumaines, sans être jugé. Il a été libéré sous caution le 16 août 2021 mais, s'il est déclaré coupable, il encourt dix ans de prison.



**VAHID AFKARI**

Iran

Vahid Afkari est issu d'une famille soudée. Il aime lire, chanter et danser chez lui, avec ses frères Habib et Navid. En 2016, 2017 et 2018, Vahid, Navid et Habib ont participé pacifiquement à des manifestations dans leur ville, Chiraz, contre les inégalités et la répression politique. Le 17 septembre 2018, Vahid et Navid ont été arrêtés à leur domicile pour avoir manifesté. Habib a été arrêté trois mois plus tard.

Les autorités iraniennes ont détenu les trois frères à l'isolement, les ont torturés et les ont obligés à « avouer » des infractions qu'ils ont déclaré à maintes reprises ne pas avoir commises. Ces hommes ont été déclarés coupables d'infractions sur la base de considérations politiques, du fait de leur participation pacifique aux manifestations. Vahid et Navid ont également été déclarés coupables à la suite d'une accusation sans fondement, liée à l'homicide d'un agent des forces de sécurité. Les autorités ont injustement condamné Navid à mort et Habib et Vahid à plusieurs décennies de réclusion et à 74 coups de fouet chacun. Les trois frères ont été placés à l'isolement dans des cellules séparées en septembre 2020. Le 12 septembre 2020, Navid a été exécuté en secret, sans que sa famille ni ses avocats n'en soient informés. Son exécution a soulevé un tollé en Iran et dans le monde entier, et a entraîné l'intensification de la campagne en faveur de Vahid et de Habib. Ce dernier a été libéré de prison en mars 2022, après avoir passé 550 jours à l'isolement.

Les autorités maintiennent Vahid à l'isolement depuis septembre 2020, le coupant totalement des autres prisonniers. Il s'agit d'un traitement cruel visant à le punir de ne pas se plier à la volonté des autorités, lesquelles exigent qu'il fasse une déclaration publique décriant les personnes qui, en Iran et dans le reste du monde, demandent justice pour sa famille.

« Aujourd'hui, les limites de la cruauté sont repoussées. Elles [les autorités] arrêtent et placent en détention des personnes innocentes, les poursuivent en justice et les condamnent sans preuves, les privent de leur vie, ou pire encore, les exécutent. Aujourd'hui, je ne sais pas par quels moyens je peux me défendre et comment dire aux gens que j'ai besoin de leur aide. Tout ce que je peux faire, c'est continuer à invoquer la loi et à en appeler à la logique et à la raison. »



## YREN ROTELA ET MARIANA SEPÚLVEDA

Paraguay

Yren et Mariana veulent vivre librement et faire ce qu'elles aiment, comme jouer au volley-ball, danser et aller au théâtre. Cependant, en tant que femmes transgenres, elles sont obligées de lutter contre la discrimination dont elles font l'objet. En plus d'avoir été harcelées et agressées physiquement, elles sont empêchées de dénoncer les problèmes auxquels elles sont confrontées au quotidien.

Au Paraguay, entre autres pratiques discriminatoires, les personnes transgenres ne peuvent pas modifier officiellement leur prénom ni obtenir de documents d'identité correspondant à leur identité de genre. Ces pratiques les empêchent d'avoir accès à l'éducation, à l'emploi, au logement ou aux soins de santé au même titre que les autres personnes, et les exposent encore davantage à la violence, au harcèlement et à la stigmatisation. Ainsi, les personnes transgenres ne peuvent par exemple pas obtenir de diplômes aux noms qu'elles ou ils ont choisi, ce qui complique leur recherche d'emploi.

Cette inégalité a motivé Yren et Mariana à militer pour que les choses changent. Mais au Paraguay, il n'est pas facile pour les personnes transgenres de hausser la voix pour défendre leurs droits. Les autorités ainsi que des groupes conservateurs dans le pays traitent ces personnes et l'ensemble de la communauté LGBTI+ de manière hostile et tentent de les invisibiliser. C'est la raison pour laquelle leurs manifestations sont souvent interdites et sont parfois la cible d'attaques.

Yren et Mariana se battent depuis des années pour modifier leurs prénoms officiels et pour la reconnaissance des droits LGBTI+. Si elles pouvaient obtenir des documents correspondant à leur identité, cela signifierait que l'État commence à reconnaître leur existence en tant que femmes transgenres. Comme le déclare Yren : « Je suis venue au monde pour montrer qui je suis, pas pour qu'on me dise qui je suis. »



## ZINEB REDOUANE

France

Le 1<sup>er</sup> décembre 2018, à Marseille, Zineb préparait le dîner et parlait avec sa fille au téléphone dans son appartement, situé au quatrième étage. Dans la rue, des personnes manifestaient contre les mauvaises conditions de vie à Marseille après l'effondrement de deux immeubles d'habitation, qui avait fait huit morts. En cours de manifestation, des gilets jaunes se sont joints à cette manifestation, organisée par le Collectif du 5 novembre. Des policiers ont fait usage de gaz lacrymogène pour disperser les manifestantes et manifestants.

Voyant que du gaz lacrymogène entrait par sa fenêtre ouverte, Zineb est allée la fermer et a remarqué des policiers, en bas dans la rue. Elle a été touchée au visage par une grenade lacrymogène MP7. Zineb a dit à sa fille au téléphone « Le policier m'a visé. Je l'ai vu... ».

Elle a été emmenée à l'hôpital ; elle présentait de graves blessures au visage et saignait abondamment. Ses fractures de la mâchoire et l'effondrement de son palais la faisaient suffoquer. Elle devait être opérée d'urgence, mais l'intervention n'a pas pu être menée à bien car Zineb a fait un arrêt cardiaque sous anesthésie. Elle en a fait plusieurs autres ensuite, avant de décliner le lendemain.

Zineb a été victime de l'utilisation irrégulière et dangereuse d'une grenade lacrymogène. Près de quatre ans plus tard, l'enquête sur sa mort est encore en cours, et personne n'a été inculpé ni suspendu pour cet homicide. Sa famille attend toujours que justice soit rendue.



## NASSER ZEFZAFI

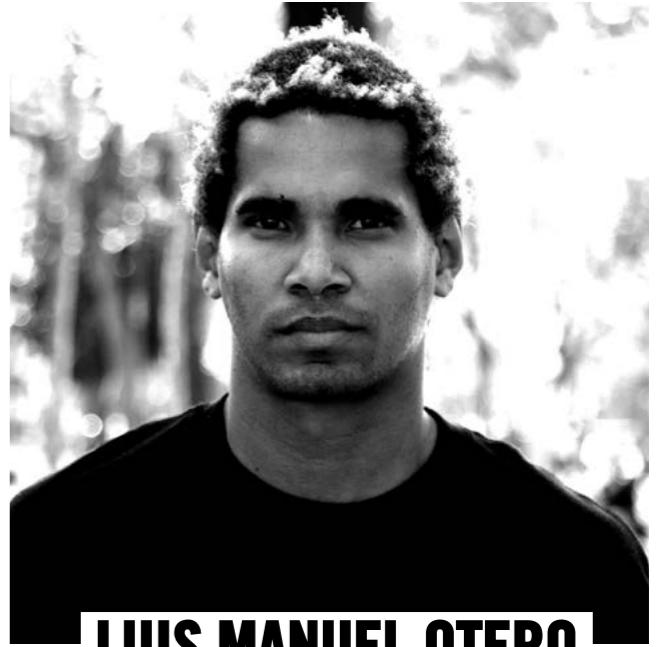
Maroc

Nasser Zefzafi menait une vie paisible avec sa famille dans le Rif, une région au nord du Maroc où la situation en matière de soins de santé, d'éducation et d'emploi est très précaire. Les gouvernements qui se sont succédé dans le pays n'ont cessé de marginaliser la population locale.

En octobre 2016, des manifestations pacifiques ont débuté à Al Hoceïma, la ville de Nasser, à la suite de la mort d'un pêcheur qui a été écrasé par un camion-poubelle alors qu'il tentait de récupérer des poissons saisis par les autorités. Des milliers de personnes ont défilé pacifiquement pour exprimer leur tristesse et leur frustration. Elles réclamaient un changement social. C'est ainsi qu'est né le Hirak du Rif, mouvement populaire qui revendique plus de droits sociaux et économiques. Nasser, qui croyait profondément en la justice et en l'égalité, en est devenu une figure de proue.

Dans les mois qui ont suivi, les forces de sécurité marocaines ont arrêté des centaines de manifestantes et manifestants. Le 29 mai 2017, Nasser a été arrêté pour avoir interrompu un prêche dans une mosquée et pour avoir accusé l'imam de se faire le porte-parole des autorités. Durant sa garde à vue, Nasser a subi des tortures et d'autres mauvais traitements de la part de la police. Le 27 juin 2018, Nasser a été condamné à 20 ans de réclusion, simplement pour s'être exprimé ouvertement. Il est maintenu à l'isolement depuis son arrestation.

Contraint de vivre dans des conditions déplorables en prison, son état de santé s'est considérablement dégradé. Il souffre de plusieurs problèmes de santé, notamment de troubles respiratoires, de troubles de la vue et de douleurs neurologiques. La direction de la prison le prive des soins médicaux dont il a besoin. « Nous sommes les enfants de gens pauvres et simples, nous sommes sortis dans la rue pour dire non à la marginalisation et non à la corruption. »



## LUIS MANUEL OTERO ALCÁNTARA

Cuba

Luis Manuel Otero Alcántara est un artiste autodidacte afro-cubain. Il aime peindre, danser et faire des performances artistiques. Sa maison de San Isidro, l'un des quartiers les plus pauvres de La Havane, est un refuge, une maison ouverte où il est possible de rencontrer des personnes et de créer des liens grâce à de nombreux événements.

Indigné par le décret 349, un texte de loi visant à réduire au silence les artistes exprimant des critiques sur la situation du pays, Luis Manuel est devenu l'une des voix les plus actives du mouvement San Isidro, un collectif d'artistes, de journalistes, de militantes et militants de tous horizons qui défend le droit à la liberté d'expression. En raison de leur défense des droits humains, ses membres sont placés sous surveillance et victimes d'actes d'intimidation et de détentions.

Le 2 mai 2021, des agents de sécurité de l'État sont allés chercher Luis Manuel à son domicile, où il observait une grève de la faim pour protester contre la saisie de ses œuvres par les autorités. Ils l'ont emmené dans un hôpital et l'ont coupé du monde extérieur. Après sa libération, un mois plus tard, les forces de sécurité ont continué à le surveiller dans sa vie quotidienne.

Le 11 juillet 2021, Luis Manuel a diffusé en ligne une vidéo dans laquelle il indiquait qu'il allait participer à l'une des plus grandes manifestations que Cuba ait connue depuis des décennies. Il a été arrêté avant le début de la manifestation et emmené à la prison de sécurité maximale de Guanajay, où il se trouve toujours. En juin 2022, Luis Manuel Otero Alcántara a été condamné à cinq ans de prison, à l'issue d'un procès à huis clos. Il est régulièrement privé de son droit de visite en prison, où son état de santé se dégrade sans bénéficier de soins médicaux adaptés.

« L'œuvre d'un artiste [...] peut faire transparaître le sentiment qui se dégage de la réalité d'un pays. C'est une responsabilité qu'un artiste doit assumer [...] Un grand merci pour votre soutien. »



## DORGELESSE NGUESSAN

Cameroun

Dorgelesse Nguessan, coiffeuse de métier de 37 ans, commençait depuis deux ans à développer son activité quand sa vie a basculé. Préoccupée par la situation du pays, en particulier au niveau économique, elle a décidé pour la première fois de sa vie de participer à une manifestation, organisée par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun, le 22 septembre 2020 à Douala.

Alors que la manifestation se déroulait de façon pacifique, les forces de sécurité ont utilisé des balles en caoutchouc, du gaz lacrymogène et des canons à eau pour disperser la foule. Les forces de l'ordre ont arrêté plus de 500 personnes, dont Dorgelesse. Elle a été emmenée à un poste de police, où elle a été placée dans une cellule avec 22 autres personnes dans des conditions inhumaines, et où un policier a essayé de l'agresser sexuellement.

Le 29 septembre 2020, Dorgelesse a été transférée à la prison centrale de Douala, où elle se trouve toujours. Inculpée pour « *insurrection, réunions, manifestations publiques et attrouement* », elle a été jugée par un tribunal militaire et condamnée à cinq ans d'emprisonnement le 7 décembre 2021.

Avant d'être arrêtée, Dorgelesse Nguessan était celle qui subvenait aux besoins de sa famille. Célibataire, elle s'occupait de sa mère âgée et de son fils de 18 ans, qui est atteint d'anémie falciforme. Sans Dorgelesse, sa famille n'arrive que très difficilement à payer ses médicaments.

« Je voulais un changement au Cameroun et j'ai pensé que ma voix pouvait contribuer à le générer. Je souffre beaucoup en prison et ma famille souffre énormément. J'espère que de nombreuses personnes se mobiliseront pour que je retrouve ma liberté. Je suis avec vous de tout mon cœur, merci beaucoup. »



## CHOW HANG-TUNG

Hong Kong

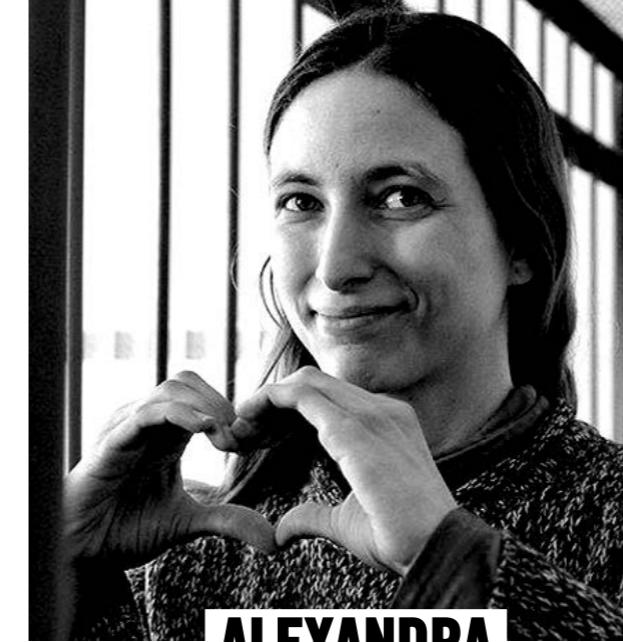
Chow, avocate spécialisée dans les droits humains et militante pour les droits des travailleuses et des travailleurs, était la vice-présidente de la Hong Kong Alliance. Cette organisation, aujourd'hui dissoute, est à l'initiative de la plus grande veillée annuelle à la bougie organisée pour rendre hommage aux victimes de la répression de la place Tiananmen. En 1989, près de cette place à Pékin, des centaines de personnes – voire des milliers – ont été tuées, lorsque l'armée a ouvert le feu sur des manifestants pacifiques qui demandaient des réformes sociales et économiques.

En 2020 et 2021, les autorités de Hong Kong ont interdit la veillée en prétextant des raisons de santé publique liées à la pandémie de Covid-19. Le 4 juin 2021, sur les réseaux sociaux, Chow a encouragé les personnes à commémorer la répression en allumant des bougies. Elle a été arrêtée le jour même pour avoir « fait la promotion ou la publicité d'une réunion non autorisée ».

Chow purge actuellement une peine de 22 mois de prison pour « rassemblement non autorisé ». Elle risque également une peine de prison supplémentaire allant jusqu'à dix ans pour « incitation à la subversion », en vertu de la récente Loi relative à la sécurité nationale, pour avoir uniquement exercé son droit à la liberté d'expression.

Le gouvernement chinois souhaite que le peuple oublie cette tragédie, mais Chow s'est donné pour mission de garder dans les mémoires les victimes de la répression de la place Tiananmen. L'histoire ne peut être effacée, et les personnes détenues pour avoir commémoré pacifiquement les événements doivent être libérées.

« [Les autorités] ne seront pas en mesure d'interdire les bougies dans tous les recoins de Hong Kong. Pour le moment, nous devons toutes et tous veiller sur ces flammes dans cette froideur amère. »



## ALEXANDRA SKOTCHILENKO

Russie

La vie d'Alexandra (Sasha) est remplie d'art et de musique. En des temps plus sereins, cette femme de 32 ans, qui aime jouer du piano, de la guitare, de la mandoline et de la flûte, avait l'habitude d'animer des sessions musicales improvisées lorsque des personnes voulaient jouer ensemble.

Troublée par l'invasion russe en Ukraine, elle a décidé de ne pas rester silencieuse. Le 31 mars 2022, dans un supermarché de Saint-Pétersbourg, elle a remplacé les prix des produits par de petites étiquettes en papier révélant des informations sur l'invasion russe en Ukraine.

Le 11 avril 2022, tôt dans la matinée, elle a été arrêtée par la police, avant d'être inculpée de « diffusion publique délibérée de fausses informations sur l'utilisation des forces armées russes ». Ce nouvel article du Code pénal a été introduit à la hâte par le gouvernement russe en mars 2022, pour tenter d'empêcher les Russes de critiquer l'invasion de l'Ukraine. Des dizaines de personnes font l'objet de poursuites pénales en vertu de cet article.

Alexandra est détenue depuis lors dans des conditions déplorables. Atteinte d'une intolérance au gluten, elle est la plupart du temps dans l'impossibilité de se nourrir, car le centre de détention ne lui fournit pas les aliments qui lui conviennent. De plus, elle a été harcelée par le personnel du centre de détention et par ses codétenues. Si elle est reconnue coupable, elle encourt jusqu'à 10 ans d'emprisonnement.

### **3. Se mobiliser, oui, mais comment ?**

#### **// Signer une pétition**

La signature d'une pétition reste le moyen le plus rapide et le plus simple pour interroger les autorités. Dans le cadre des 10 Jours pour signer, chacun a la possibilité de signer une ou plusieurs pétition(s) pour les personnes dont les droits sont attaqués.

#### **// Écrire une lettre aux autorités**

S'adresser par écrit aux autorités permet de développer un argumentaire et de démontrer que la situation vécue par la personne est intolérable.

#### **// Envoyer du courrier à la personne défendue ou à ses proches**

Envoyer des lettres, des cartes postales et des dessins permet d'apporter un soutien moral important aux personnes emprisonnées ou harcelées, et à leurs proches.

#### **// Interroger les autorités via les réseaux sociaux**

Avec un compte Twitter, Facebook et/ou Instagram, il est possible d'alerter les autorités via leurs comptes officiels et donc de rendre ces interpellations visibles de façon instantanée.

### **4. Agissez et faites agir autour de vous !**

Pendant les 10 Jours pour signer, que vous soyez militant ou sympathisant d'Amnesty International France, vous pouvez agir et faire agir pour une ou plusieurs personnes.

Toutes les présentations et les actions possibles sont décrites dans notre rubrique "Préparer 10 Jours pour signer" sur notre site [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr).

Vous pouvez :

#### **// Organiser un stand et présenter une ou plusieurs personnes à défendre :**

Dans votre école, dans votre entreprise ou sur votre marché, installez un stand et proposez aux personnes qui passent de signer une ou des pétitions, ou de laisser un message de solidarité pour une ou plusieurs personnes que nous défendons.

#### **// Partager sur les réseaux sociaux :**

Amnesty International France se mettra aux couleurs de 10 Jours pour signer entre le 3 et le 12 décembre. N'hésitez pas à partager les portraits, les podcasts et les pétitions pendant cette période.

#### **// Faire parler d'Amnesty dans la presse locale :**

Nous mettons à votre disposition un communiqué de presse à destination des correspondants locaux de la presse quotidienne régionale pour que vos médias locaux puissent relayer des histoires de mobilisation : événement, portrait d'un militant, autre...

Sur le site, nous mettons aussi à disposition des podcasts présentant les situations 10 JPS que vous pouvez diffuser sur les radios locales.

#### **// Annoncer votre ou vos évènements dans l'agenda**

Il suffit de remplir le formulaire dédié :

<https://amnestyfrance.typeform.com/to/Q3Wud6sn?typeform-source=www.amnesty.fr>

### **Le matériel à votre disposition**

Vous pouvez trouver tout le matériel nécessaire pour agir à partir du 15 novembre sur notre site [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr) dans la rubrique "Préparer 10 Jours pour signer".

Comme chaque année, nous mettons gratuitement à votre disposition un matériel spécifique aux 10 JPS pour vous aider à mener vos activités. Cette année, nous vous donnons l'occasion de commander un kit complet avec

l'ensemble du matériel disponible, mais vous pouvez nous contacter à [diffusionparis@amnesty.fr](mailto:diffusionparis@amnesty.fr) pour des demandes spécifiques.

Pour commander, dirigez-vous sur le catalogue de matériel en ligne :  
<https://www.amnesty.fr/commande-de-materiel>.

## **5. Éduquer aux droits humains grâce aux 10 Jours pour signer**



Le service Éducation aux droits humains (EDH) propose comme chaque année des activités pédagogiques et ludiques, qui invitent à sensibiliser et à éduquer aux droits humains dans le cadre des 10 Jours pour signer. Par l'Éducation aux droits humains, Amnesty veut favoriser une culture des droits humains et rendre chacun capable d'agir contre les violations des droits humains.

En s'appuyant sur les situations issues des 10 Jours pour signer, les activités proposent de mettre celles-ci en correspondance avec les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce qui permet de (re) découvrir les droits qui la composent. Ces activités visent à éveiller les consciences et l'esprit critique, ainsi qu'à susciter l'empathie pour les différentes personnes victimes de violations de droits humains et l'envie d'agir pour le respect de ces droits.

Cette année, nous proposons une activité générique reprenant les situations de 2022 pour sensibiliser au droit de rassemblement pacifique et des activités spécifiques sur des personnes que nous allons défendre dans le cadre de 10 Jours pour Signer. Les activités seront mises en ligne, en accès libre, sur le site Internet et relayées au sein du réseau militant d'Amnesty International France, particulièrement actif en matière d'EDH.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au service Éducation aux droits humains à l'adresse : [education@amnesty.fr](mailto:education@amnesty.fr)

## **6. Des partenariats média :**

### **Courrier International :**

Comme chaque année, *Courrier International* consacre un dossier sur l'opération *10 Jours pour signer*. Ainsi, l'édition du 3 décembre présentera les 10 situations que nous allons défendre.

### **France Culture :**

France Culture nous accueille dans son émission "Grand Reportage" pour échanger sur les droits humains dans le monde à travers les situations que nous défendons.



Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre collectif est une force qui donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous menons des combats et remportons des victoires pour faire cesser les violations des droits humains et faire progresser la justice.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Notre indépendance est aussi financière : elle assure notre liberté d'action.

**REJOIGNEZ-NOUS.**



**ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.**

